

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 juillet 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES FINANCES

PRODUITS TEXTILES—DÉPÔT DU RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMISSION DU TARIF

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer des exemplaires anglais et des exemplaires français d'un autre rapport touchant le renvoi n° 125 sur les textiles, que j'ai reçu du président de la Commission du tarif. Je dépose aussi la copie des témoignages présentés à la Commission lors de ses audiences publiques.

Ce rapport porte sur trois groupes de matières textiles, soit les chiffons et rebuts de diverses fibres, les rubans, etc., de laine et de crin, et les mèches et filés de laine et de crin. En général, les recommandations de la Commission auraient pour effet de simplifier sensiblement la liste du tarif douanier et de réduire le nombre des numéros en éliminant certains articles à affectation finale.

Pour ce qui est du premier groupe, la Commission recommande que les chiffons et rebuts de toutes les fibres qui doivent être transformés encore soient rangés sous un seul numéro et soient admis en franchise. A l'heure actuelle, ces matières sont réparties entre 13 numéros tarifaires différents comportant des droits de douane variables, même si la plupart entrent déjà en franchise.

Quant au second groupe d'articles, qui comprend les rubans et autres formes de laines et de crin au stade qui précède les mèches et filés, la recommandation de la Commission a pour objet principal de clarifier la nomenclature et la classification de ces matières.

A l'égard du troisième groupe d'articles, les mèches et filés de laine et de crin, la Commission recommande un léger relèvement des droits spécifiques, tant sous le tarif de préférence britannique que sous celui de la nation la plus favorisée. Ici encore, le nombre des numéros est réduit. En formulant cette recommandation, la Commission signale que la plus grande partie des filés utilisés dans les laineries canadiennes sont le produit d'usines intégrées.

On peut voir que les articles dont il est question dans ce rapport se rattachent, en

partie, à d'autres articles du tableau des textiles qui sont encore devant la Commission. La Commission a récemment terminé ses audiences sur les cotons et elle passera ensuite aux textiles synthétiques, aux articles de tricot et aux tissus d'étroites dimensions. Le gouvernement n'a pas l'intention de proposer à la Chambre quelque modification douanière touchant le rapport qui vient d'être déposé tant qu'il n'aura pas reçu de la Commission d'autres rapports pertinents. A en juger par le programme des travaux de la Commission, il est clair qu'aucune nouvelle proposition concernant les droits de douane de cette catégorie ne doit être attendue durant la session actuelle du Parlement.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Puis-je demander au ministre si l'un quelconque des postes dont il a été question relève de traités?

L'hon. M. Fleming: Je crois que oui, monsieur l'Orateur. De toute façon, les dispositions de traités qui entreraient ici en jeu devraient être étudiées en rapport avec la reclassification plutôt générale que la Commission a recommandée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—DÉCLARATION SUR LA SITUATION PRÉSENTE

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la Chambre s'attend sans doute que je l'informe de certains graves événements qui se passent actuellement au Moyen-Orient, événements qui ont abouti au débarquement de troupes d'environ 5,000 Américains au Liban ce matin.

On nous a notifiés hier soir que les États-Unis avaient décidé de prendre cette mesure urgente. Je n'ai guère besoin de dire que nous maintenons d'étroits contacts avec les autorités américaines sur ce point. Le président Eisenhower a précisé dans une déclaration publiée ce matin que ces débarquements visent à protéger la sécurité de 2,500 citoyens américains au Liban. Et, à la demande urgente du président Chamoun, ce débarquement est opéré dans le dessein d'aider le gouvernement libanais à stabiliser la situation et à préserver l'indépendance et l'intégrité du Liban.

Le président Eisenhower a souligné que le gouvernement américain ne peut,—et je cite